

COMMISSION NATIONALE

DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

Cet établissement de santé participe à une étude nationale « un jour donné » sur l'état de précarité des patients âgés de 16 ans et plus hospitalisés en médecine, chirurgie et obstétrique. Tous les patients répondant à ces critères font partie du champ d'étude, sans préjuger de leur état de précarité.

Cette étude est organisée, sur l'initiative de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, dans environ 200 établissements de santé publics et privés volontaires.

Cette étude ponctuelle sur l'état de précarité des patients a pour objectif :

- de réduire les inégalités de dotation entre les établissements de santé, en prenant en compte les missions de service public que ceux-ci assument,
- et d'encourager les établissements de santé à organiser l'accueil des patients dits « précaires » et concourir ainsi à la lutte contre les exclusions.

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre hospitalisation, feront l'objet d'un enregistrement informatique, et ceci dans le strict respect du secret médical et dans la garantie de votre anonymat.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi informatique et libertés*, en particulier les articles 34 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, tout patient concerné par la coupe « Précarité 2001 » peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale de l'établissement de santé dans lequel il a été hospitalisé.

** Articles 26, 27, 34 et 40 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Commission nationale de l'informatique et des libertés
21, rue saint guillaume - 75340 paris cedex 07
téléphone : 01 53 73 22 22 - télécopie : 01 53 73 22 00